

DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux et notamment l'article 8 ;

Vu le règlement intérieur de l'université de Bordeaux

Vu la délibération n°2026-02 du 22 janvier 2026 relative à l'élection du président de l'Université de Bordeaux ;

Vu la candidature de Madame Catherine GAUTHIER proposée par le président de l'Université de Bordeaux.

Considérant qu'à l'issue de la présentation de la candidate, il appartient au conseil d'administration de procéder à l'élection de son vice-président à la majorité absolue des membres en exercice.

Résultats du vote :

Membres en exercice: 36

Nombre de votants : 35

Pour : 27

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 8

Article 1

Catherine Gauthier

est élue vice-présidente du conseil d'administration de l'Université de Bordeaux.

Son mandat prendra fin au plus tard avec celui du président.

Article 2

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président de séance
doyen d'âge du conseil

Denis TONNADRE

